



Compte Rendu de la Commission Locale de l'Eau du 06 avril 2016

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette s'est réunie le mercredi 06 avril 2016 à 14h00, dans la salle du conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette.

Présents :

❖ Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

- Mme BECKER Agathe St Rémy-les-Chevreuse
- M. COUV RAT Daniel Arpajon
- M. CHOLLEY François Syndicat de l'Orge
- M. DELAUNAY Jean-Pierre SIBSO
- M DESPREZ Brice Richarville
- M DURAND Denis Montlhéry
- M. GAUTIER Daniel Villebon-sur-Yvette
- M. GAK Michel SIERE
- Mme JEAN Josette Conseil Départemental des Yvelines
- M. JUVANON Claude Président CLE Orge-Yvette - SIAHVY
- M. POULAIN Dominique Palaiseau
- M. VIGOT Alain Boullay-les-Troux

❖ Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

- Mme CLAIRET Marie-Jeanne UFC du Val d'Orge
- M. CHARBONNIER Armand Fédération de pêche 91
- Mme GAUTIER Claire-Marine Etablissement Public Paris-Saclay
- Mme GIOBELLINA Catherine Union des Amis du PNRHVC
- M. LEE Christopher Yvelines Environnement
- M MERIGOT Bernard Essonne Nature Environnement

❖ Collège des représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme PAULET Régine Sous-Préfecture de Palaiseau
- Mme JEAN Josette CD 78
- Mme VERMILLET Brigitte CD 91

❖ Excusés

- Mme AUBERT Evelyne Mesnil-Saint-Denis
- M BARRET Michel Président du SIAHVY
- Mme CHEVALIER Gwenn ONEMA 91
- M DEWOST Jean-Jacques Chambre de Commerce Val d'Oise/Yvelines

Présentation du rapport d'activité 2015

Les principaux points à retenir pour l'année 2015 sont les suivants :

Avancement du SAGE

En phase de mise en œuvre, un tableau de bord comprenant 32 indicateurs est en cours d'élaboration afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE. Des questionnaires seront adressés aux différents maîtres d'ouvrages afin de compléter les données. Par ailleurs, la coordination Contrats de bassin-SAGE pourra alimenter ce tableau de bord.

M JUVANON précise que le suivi des Contrats de bassin par les SAGE émane d'une demande de l'Agence de l'Eau.

Activités de la CLE

Les réunions de concertation

→ Séance plénière de la CLE le 09 Avril 2015 (Mesnil-Saint-Denis)

Avis (avec modifications) de la CLE sur le projet de SDAGE Seine-Normandie, Avis favorable de la CLE sur le PGRI (version finale reçue fin mars 2016)

→ Séance plénière de la CLE le 29 juin 2015 (Briis-sous-Forges)

Avis de la CLE sur le projet d'implantation d'une aire de grand passage Essart-le-Roi. Approbation de la CLE sur la compétence spécifique « portage du SAGE et pilotage du PAPI Orge-Yvette » proposé par le SIAHVY.

→ Réunion du Bureau le 18 février 2015

Présentation du projet de SDAGE par la DRIEE, information sur les avis donnés en commissions. Précisions sur l'inventaire des zones humides sur le SAGE Orge-Yvette

→ Réunion du GT « Zones humides » du 28 septembre 2015

Présentation et validation du cahier des charges pour l'étude des ZH, plan de financement.

→ Réunion du Bureau le 06 octobre 2015

Présentation du cahier des charges d'inventaire des ZH suite au groupe de travail. Validation du guide urbanisme.

→ Réunion du GT SAGE/Documents d'urbanisme le 05 juin et 03 septembre 2015

Objectifs du guide urbanisme, présentation des fiches thématiques

→ Réunion de coordination Inter-SAGE le 08 décembre 2015

Coordination sur la diffusion du guide urbanisme sur le territoire des deux SAGE (Orge-Yvette et Nappe de Beauce)

Les études

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE révisé et sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des Syndicats de rivière du bassin Orge-Yvette, la CLE a lancé en décembre 2015 l'étude d'inventaire des zones humides du bassin versant (disposition ZH.1) pour permettre d'intégrer celles-ci dans les documents d'urbanisme (disposition ZH.4). Cette étude s'échelonne jusqu'à la fin 2017. La 1ère phase de l'étude (janvier à mai 2016) portera sur la validation, la correction et la précision des enveloppes d'alerte potentiellement humide du SAGE (mise à jour des inventaires, étude géologique et pédologique...). L'étude sera portée par SCE Environnement.

Les avis

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Démantèlement du clapet Mozart et de la renaturation du lit et des berges de l'Orge sur le Coteau des vignes	Athis-Mons	Autorisation	Favorable
Programme de démantèlement des clapets de l'Orge	Plusieurs communes	Autorisation	Favorable
Renforcement des ouvrages hydrauliques sous l'autoroute A10	Longvilliers	Autorisation temporaire	Favorable
Rabattement de la nappe pendant les travaux liés au projet d'aménagement d'un centre de formation au lieu-dit « Le Domaine de la voisine »	Clairefontaine-en-Yvelines	Autorisation temporaire	Défavorable
Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille	Communes traversées par l'Orge et la Sallemouille	Autorisation	Favorable
Rabattement de nappe dans le cadre du projet de construction de logements dans la ZAC Clause Bois Badeau	Brétigny-sur-Orge	Autorisation temporaire	Favorable
Recherche d'un gîte géothermique à basse température sur les communes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Fleury-Mérogis, Grigny et Ris-Orangis et ouverture des travaux de forage sur la commune de Ris-Orangis	Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Fleury-Mérogis, Grigny et Ris-Orangis	Autorisation	Favorable
Aménagement et gestion globale des ruissellements sur le bassin versant de « l'Ecoute s'il pleut »	Saint-Sulpice-de-Favières	Demande de DIG et d'autorisation	Favorable

Gestion des eaux pluviales et usées dans le cadre de la création de la ZAC Val Vert Croix Blanche	Fleury-Mérogis, le Plessis-Pâté et St Geneviève des bois	Autorisation	Favorable avec réserves
Zonage d'assainissement	Richarville	Demande du commissaire enquêteur	Favorable avec remarques
Captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection – orages F1 et P2 de St Martin de Bréthencourt – Dossier technique préalable à l'enquête publique	St Martin de Bréthencourt et Dourdan	Autorisation	Favorable avec réserves
Création de puits, piézomètres de suivi et pompages d'essais associés. Prolongement sud de la ligne 14	Morangis	Déclaration	Favorable
Réalisation de 5 piézomètres pour le suivi de la nappe calcaire de Brie	Brétigny-sur-Orge	Déclaration	Favorable
ZAC de la Croix de l'Orme	Bruyères-le-Chatel	Déclaration	Favorable

L'activité de la cellule d'animation

Suivi des contrats de bassin

Ce suivi permet de vérifier l'adéquation entre les Contrats globaux et le document du SAGE Orge-Yvette mais également de créer un lien entre les différents contrats sur un même cours d'eau et à l'échelle du bassin versant. La CLE participe aux comités de pilotage des Contrats :

- Contrat de bassin Yvette amont, le 10 février 2015
- Contrat de bassin Yvette aval, le 28 mai 2015
- Contrat de bassin Orge aval, le 16 novembre 2015

Réunion de coordination inter-SAGE

Sous la co-présidence de Mme Monique BEVIÈRE, Présidente de la CLE Nappe de Beauce et de M Claude JUVANON, Président de la CLE Orge-Yvette, les Commissions Locales de l'Eau des SAGE Nappe de Beauce et Orge-Yvette se sont réunies le mardi 8 décembre 2015 au SIAHVY. L'ordre du jour portait sur la présentation de la démarche d'inventaire des ZH du SAGE Orge-Yvette et Nappe de Beauce ainsi que sur l'articulation des SAGE avec les documents d'urbanisme (diffusion du guide, accompagnement aux communes...)

Communication et sensibilisation

- La rubrique « InfEau du mois » est actualisée chaque mois
- Publication du guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Orge-Yvette.

Le guide a été distribué aux communes, syndicats de rivières, DDT, AESN, DRIEE...Cet outil est notamment présenté lors des réunions de « personnes publiques associées » des PLU(i) dans les communes (bureaux d'étude, mairies, techniciens...)

Mme GIOBELLINA demande si la CLE est associée lors des « portées à connaissance » de l'Etat en amont de la rédaction des documents d'urbanisme tels que les PLU.

Mme GAUER précise qu'il est possible d'être associé à cette étape. Pour le moment, la CLE s'implique surtout dans les réunions de PLU lors des phases de rédaction concernant le rapport de présentation/état des lieux et PADD, parfois même sur la partie règlement.

Les finances 2015

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes	Prévues	113 025,43 €	6 948,51 €	119 973,94 €
	Réalisées (a)	102 860,81 €	6 948,51 €	109 809,32 €
Dépenses	Prévues	142 348,51 €	42 009,62 €	184 358,13 €
	Réalisées (b)	73 417,28 €	1 428,00 €	74 845,28 €
Résultat reporté 2014 (d)		29 323,08 €	35 061,11 €	64 384,19 €
Résultat de l'exercice 2015 (a-b+d)		58 766,61 €	40 581,62 €	99 348,23 €

Les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement (respectivement 73 417,28 € et 102 860,81 €) sont moins élevées que prévues. Concernant l'investissement, il y a eu très peu de dépenses (1 428,00 €) et les recettes correspondent aux amortissements (6 948,51 €). Les recettes réalisées en section de fonctionnement prennent en compte le montant de subvention d'acompte de l'AESN (animation 2015) de 16 750 euros.

Le financement du SAGE est assuré par :

- Les Syndicats à caractère hydraulique du territoire
- L'Agence de l'eau Seine-Normandie,
- Le Conseil général des Yvelines

Le Conseil Régional d'Ile de France a cessé de financer le SAGE pour l'année 2015.

M JUVANON explique que pour l'année 2016 les Conseils Départementaux (Essonne et Yvelines) ainsi que la Région se désengagent dans le financement de l'animation du SAGE. La position de l'Agence semble aussi ne pas être favorable. Les syndicats seront donc les contribuables.

Présentation du programme prévisionnel de 2016

Les principales actions qui seront menées sur le territoire du SAGE pour l'année 2016 sont les suivantes :

Formalisation dans l'accompagnement des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)

Suite à la diffusion du guide sur le territoire, il s'agit d'utiliser l'outil comme support lors des réunions de personnes publiques associées. Cet outil constituera notamment une base d'analyse du volet « eau » des documents d'urbanisme (PADD, OAP, Règlement...). Cette année sera l'occasion d'élaborer et de formaliser une stratégie d'accompagnement des documents d'urbanisme en matière de gestion de l'eau afin que la CLE puisse s'impliquer d'avantage sur le territoire.

Lancement d'un PAPI d'intention sur l'Orge-Yvette

En 2003, le SAGE Orge-Yvette avait répondu à l'appel à projets de l'Etat pour la lutte contre les inondations. Le projet du SAGE Orge-Yvette n'ayant pas été retenu, le nouvel appel à projet sera l'occasion, durant l'année 2016, d'amorcer une nouvelle candidature. En 2015, le SIAHVY avait modifié ses statuts afin d'y intégrer une nouvelle compétence pour la mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette et l'élaboration du PAPI.

Le 14 avril 2016, s'est tenu au SIAHVY, la réunion du premier COPIL PAPI-CLE afin de remettre en perspective le lancement d'un PAPI d'intention à l'échelle du bassin de l'Orge-Yvette. La présentation générale de la démarche, ainsi qu'un projet de règlement ont été proposés. La mise en place d'un comité technique dédié au PAPI réunira prochainement les différents maîtres d'ouvrage afin d'organiser la préparation du dossier. L'année 2016 sera donc consacrée au lancement de l'élaboration d'un dossier de PAPI d'intention, en coordination avec le SAGE Orge-Yvette. En effet, ce programme sera une opportunité de compléter certains enjeux prégnants du SAGE (préservation des zones d'expansion des crues, zones humides, gestion du ruissellement...).

Etude d'inventaire des zones humides

Durant l'année 2015, la rédaction du cahier des charges ainsi que l'attribution du marché a été réalisée. L'année 2016 sera principalement consacrée aux deux premières phases de l'étude. La phase 1 concerne la validation, la correction et la précision des enveloppes d'alerte potentiellement humide du SAGE (tranche ferme). La seconde phase, concernera la hiérarchisation des enveloppes de fortes probabilités de présence des zones humides (tranche conditionnelle). Le COPIL « zones humides » du SAGE sera en charge de suivre les avancées des travaux. Le bureau de la CLE sera ensuite saisi afin de permettre un retour d'informations sur l'étude.

En fin d'année 2016, débutera la dernière phase de l'étude qui consistera à identifier les zones humides par des relevés de terrain. Le travail devrait aboutir sur une cartographie à l'échelle 1/5000^{ème}, intégrable dans les

documents d'urbanisme (tranche conditionnelle à bon de commande). Un travail de communication sera réalisé avec les communes pour permettre l'appropriation des données produites.

Actions de communication

- La lettre n°9 du SAGE sera publiée en mettant l'accent sur les enjeux eaux intégrables dans les documents d'urbanisme (zones humides, gestion des eaux pluviales...).
- Le site internet du SAGE sera actualisé et la rubrique « L'inf'eau du mois » sera alimentée mensuellement.
- Afin de sensibiliser les élus au nouveau SAGE, la CLE Orge-Yvette organisera une présentation des dispositions en lien avec les collectivités locales (séminaire)

Budget prévisionnel pour 2016

Le budget de fonctionnement total pour l'année 2016 est estimé à 134 760,61 €. La Région ne finance pas le programme pour cette année. Le fonctionnement de la CLE se base grâce au 44% de résultats des années précédentes. La somme d'investissement total est estimée à 46 691,62 €.

Les études lancées par le SAGE sont intégrées dans le budget de fonctionnement, notamment l'inventaire des zones humides.

Le Président de la CLE Orge-Yvette

Claude JUVANON

